



Paris le 14 août 2026,

Réseaux sociaux : Interdire OUI mais pas à n'importe quel prix

C'est le message que donne le Conseil constitutionnel en censurant les dispositions visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans.

La Fondation salue le rappel des droits des mineurs de s'exprimer librement, d'être traité avec équité et rejoint la nécessité de renforcer la capacité des plateformes à vérifier l'âge de toute personne inscrite sur un RS.

Si la Fondation souscrit aux remarques soulevées par le Conseil constitutionnel, elle considère que cette décision ne remet pas en cause l'urgence de mieux protéger les enfants dans l'espace numérique. L'interdiction d'accès aux réseaux sociaux avant 15 ans peut constituer une mesure de protection, mais elle ne pourra pas seule, répondre aux risques auxquels les mineurs sont exposés en ligne.

Dès l'examen de cette proposition de loi, la Fondation pour l'Enfance appelait ainsi à inscrire cette mesure dans une politique publique plus ambitieuse, structurée et durable de prévention et d'accompagnement.

Face aux contenus inadaptés, à la violence, au harcèlement, à la prédation ou encore aux mécanismes de captation de l'attention, protéger réellement les enfants suppose d'agir à tous les niveaux : développer l'éducation au numérique, sensibiliser les enfants aux risques de violences en ligne (pédocriminalité, sextorsion...), accompagner les parents, former les professionnels et favoriser le dialogue entre adultes et enfants.

Cela implique également de responsabiliser davantage les plateformes, en leur imposant une conception de leurs services protectrice des mineurs, un meilleur contrôle des algorithmes, un encadrement des modèles fondés sur l'économie de l'attention et une modération effective des contenus.

La Fondation pour l'Enfance appelle donc à poursuivre sans attendre les travaux engagés pour construire un cadre juridiquement solide, associé à une véritable politique publique de protection des mineurs en ligne.

Les enfants ont droit à un monde numérique qui les protège et qui les inclut.

À propos de la Fondation pour l'Enfance. Depuis 1977, la mission de la Fondation pour l'Enfance est d'éradiquer toutes les violences faites aux enfants.

Contacts presse – Gantzer Agency

Myriam Baldé – myriam.balde@gantzeragency.com / 06 71 87 00 10